



Solde de tout compte et démission

Par **DESRUES Elodie**, le **26/01/2017 à 09:28**

Bonjour

Mon préavis de démission prend fin le lundi 13 février mais le lundi mon entreprise ne travaille donc cela me fait finir le samedi 11 février ...

Mon employeur doit donc me donner mon solde de tout compte ce jour ou à t il le droit de me convoquer le lundi 13 février ??

(Je commence mon nouveau travail le mardi 14 février.)

Par **P.M.**, le **26/01/2017 à 12:27**

Bonjour,

Il est admis que le solde de tout compte puisse être délivré jusqu'au jour habituel de la paie en revanche le certificat de travail devrait l'être dès le dernier jour travaillé...

Par **DESRUES Elodie**, le **26/01/2017 à 12:36**

Ok merci ... Ce qui veut dire qu'il pourra me le remettre que le 5 mars s'il veut !? (Ma paie est versée entre le 1ere et le 5 de chaque mois)

Par **P.M.**, le **26/01/2017 à 12:49**

Cela peut se justifier par des raisons informatiques...

Par **DESRUES Elodie**, le **26/01/2017 à 12:54**

Merci pour vos précisions !